



Ville de Périgueux

Conseil municipal du 16 avril 2026

RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026



// TABLE DES MATIERES //////////////////////////////////////

Disposition légales et réglementaires _____	3
Contexte macro-économique _____	4 - 6
Les principales mesures de la loi de finances impactant les communes_	7 - 11
Les finances locales et la situation financière de Périgueux en 2025 __	12 - 17
- Les tendances 2025.....	12
- Situation financière à Périgueux en 2025 et l'état de la dette	12-16
- Les collectivités territoriales et la trajectoire de redressement des finances publiques..	17
2026 : hypothèses pour la construction du budget primitif _____	18 - 33
- Les orientations 2026	18
- Orientation en matière de recettes de fonctionnement	19-21
- Orientation en matière de dépenses de fonctionnement	22-25
- Les ressources humaines	26-29
- Orientation en matière d'investissement	30-32
Conclusion _____	33

PREAMBULE

En application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

Il constitue une étape incontournable du cycle budgétaire. Son objet réside, en effet, dans la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le présent rapport, destiné à servir de base au débat d'orientations budgétaires, présente successivement :

- Les principaux éléments du contexte économique, financier, budgétaire et législatif ;
- Un point rétrospectif sur la situation financière de la collectivité ;
- Le cadrage budgétaire et les conditions d'équilibre envisagés pour la construction du budget primitif 2026.

Les dispositions prévues par la loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 ont modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Elles consacrent et renforcent le cadre légal du débat d'orientations budgétaires.

Ainsi, pour les communes de plus de 10 000 habitants, il est prévu la production d'un rapport sur les orientations budgétaires contenant :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- L'évolution prévisionnelle des épargnes et l'endettement en fin d'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature), ainsi qu'à la durée effective du travail dans la commune.

Le présent rapport fera, par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe, l'objet d'une délibération spécifique prenant acte du débat. Il sera ensuite, après transmission au Préfet et au Grand Périgueux, mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

(Pour information, certaines données sont extraites des études de la Banque Postale et de Finance Active).

Contexte macro-économique national

Le 19 février 2026, la France s'est dotée d'un budget.

Après de longs mois de discussions au Parlement, le projet de loi de finance 2026 a finalement été adopté après que le Premier ministre a fini par opter pour le 49-3.

Il reste que la pente pour le rétablissement des finances publiques est raide. Au rythme de réduction du déficit des deux dernières années, le seuil de 3% serait atteint en 2029.

1. Un environnement économique en stabilisation progressive

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte économique marqué par une stabilisation progressive de l'inflation et une reprise modérée de la croissance. Après avoir culminé à plus de 5% en 2022-2023, l'inflation devrait s'établir autour de 1,3% en 2026 selon les prévisions gouvernementales. Cette décélération des prix permet d'envisager un apaisement de la pression sur les charges de fonctionnement des collectivités, notamment en matière d'énergie et d'achats de biens et services.

La croissance française a malgré tout résisté au climat d'incertitude avec une progression du PIB qui ressort finalement à 0,9 % en moyenne annuelle en 2025.

Elle est anticipée à 1% environ en 2026, un niveau encore modeste mais qui témoigne d'une reprise graduelle de l'activité économique.

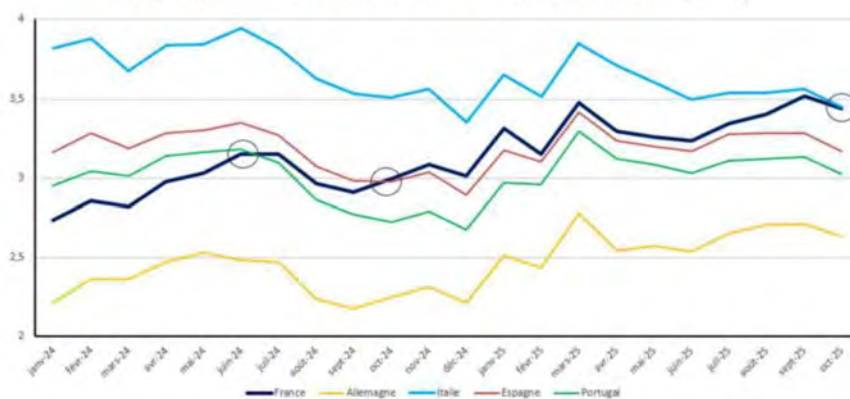
Cette situation favorable est néanmoins fragile et reste tributaire de l'évolution du contexte international, marqué par les tensions géopolitiques persistantes et les défis de la transition écologique.

Du côté des taux d'intérêt, la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne reste un facteur déterminant. Après une période de hausse destinée à juguler l'inflation, une détente progressive des taux a été amorcée en 2024 et 2025.

Toutefois, la BCE a réaffirmé son approche prudente et dépendante des données économiques. Aucune trajectoire de taux prédéfinie n'est envisagée et les décisions à venir dépendront des prochaines publications d'inflation et d'activité.

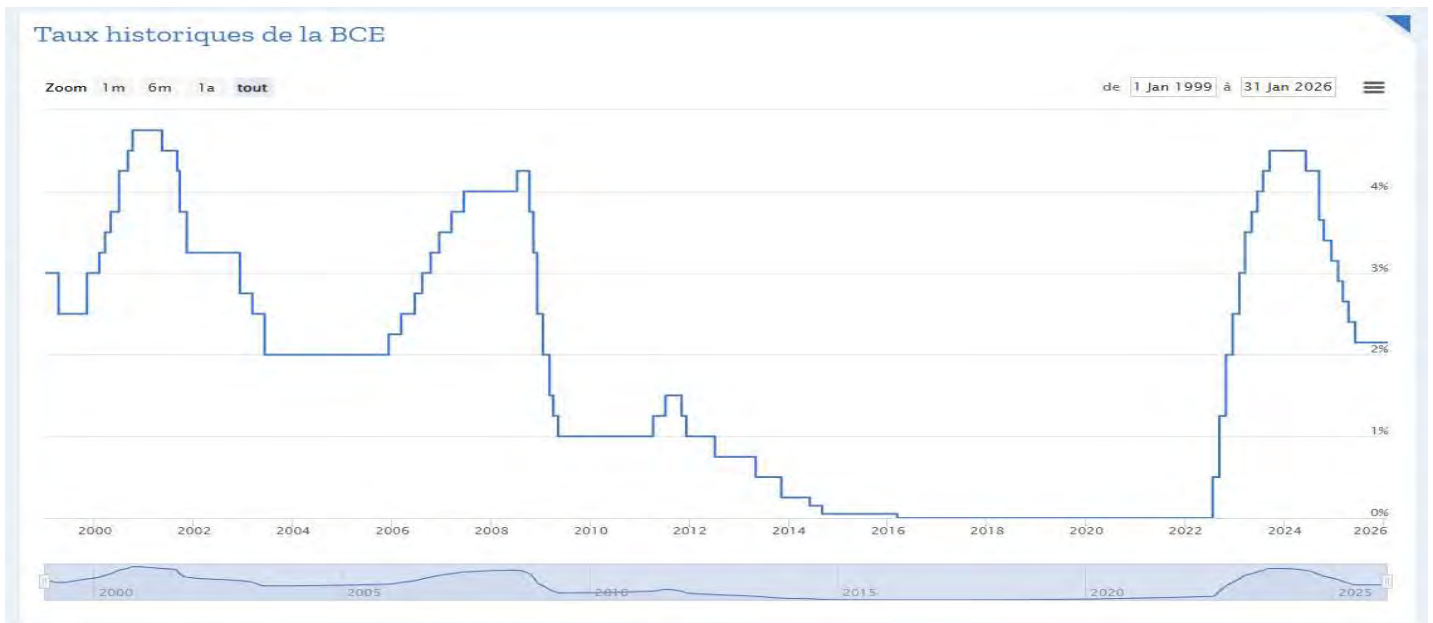
L'évolution du contexte politique et la capacité à assainir la trajectoire des finances publiques seront déterminantes dans le courant de l'année 2026 et constituent des éléments d'incertitudes importants pour les collectivités.

Graphique 11 : Taux souverains à 10 ans en zone euro (en %)



Source : Banque de France, Investing pour le mois d'octobre 2025 (données du 01 au 30 octobre).

Les orientations budgétaires 2026



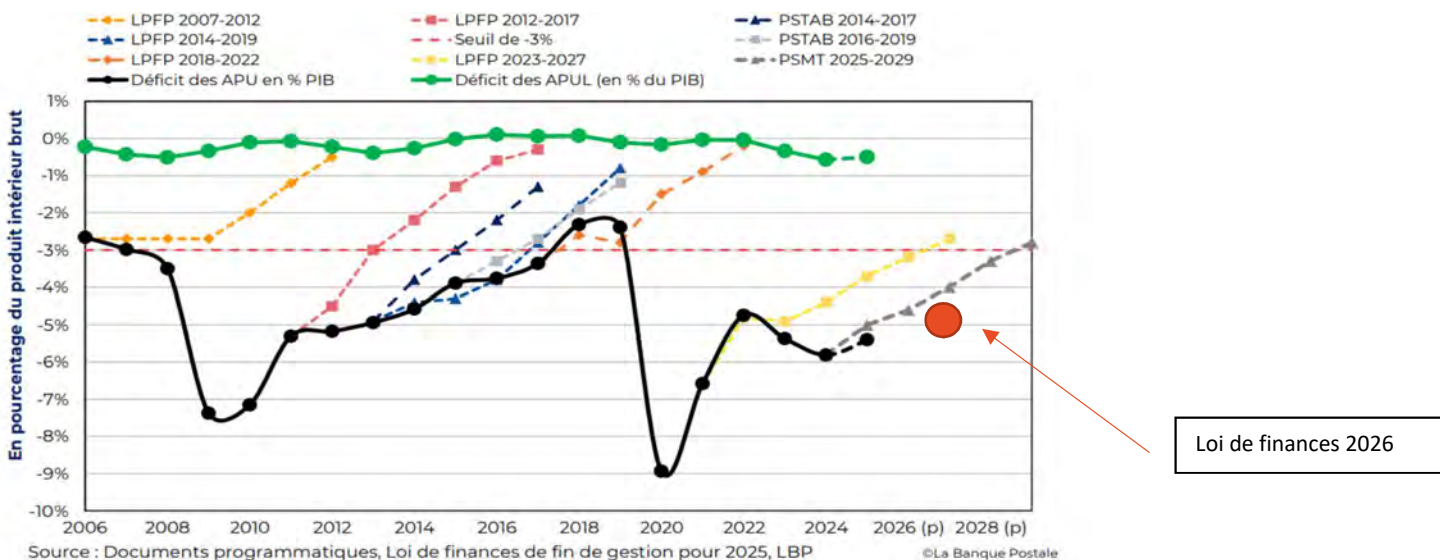
Le contexte de début d'année semble s'assombrir avec le conflit au Moyen Orient générant de fortes tensions sur les marchés.

Le conflit a occasionné une hausse des prix du pétrole avec le blocage du détroit d'Ormuz. Dans ce contexte, face aux craintes inflationnistes, les taux longs se sont tendus. A court terme, l'inflation devrait augmenter en mars/avril sous l'effet de la hausse des carburants. Ensuite, tout dépendra de la durée du conflit ; s'il reste cantonné à quelques semaines, les effets de diffusion de la hausse des prix de l'énergie sur les prix des autres produits devraient rester limités, ce qui permettra aux banques centrales de ne pas modifier leur politique monétaire. Si, par contre, ce conflit devait perdurer et que l'inflation se renforçait, les banques centrales seraient sans doute contraintes d'augmenter leur taux directeur.

Cette situation sera à surveiller car elle pourrait avoir des impacts sur les budgets locaux.

2. Un déficit public qui pèse sur les collectivités

La situation des finances publiques françaises demeure préoccupante. Le déficit public devrait atteindre 5% environ du PIB en 2026, nécessitant un effort de redressement estimé à 33 milliards d'euros, avec un objectif cible pour le gouvernement de 3% d'ici 2029.

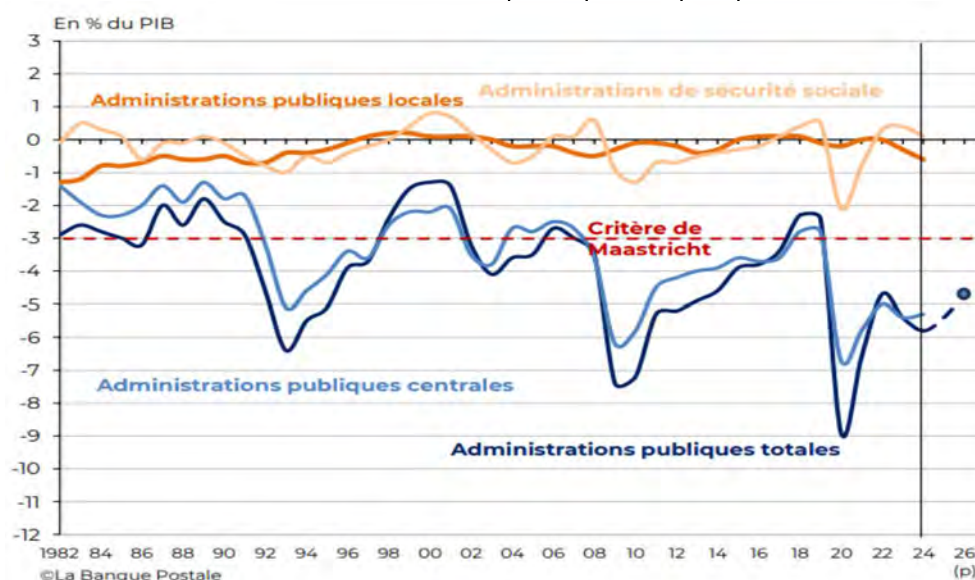


Les orientations budgétaires 2026

Dans ce contexte, l'État fait encore le choix de solliciter fortement les collectivités territoriales ; et pourtant, lorsqu'on analyse les courbes de déficit dans le graphique ci-dessous, le déficit ne provient pas des administrations publiques locales mais bien de l'Etat, les collectivités ayant l'obligation de voter leur budget en équilibre.

Contribuer à l'effort de redressement des comptes publics entrainera des répercussions directes sur l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Déficit des administrations publiques et perspectives



Déficit public

- 6,1% en 2024
- 5,1 % en 2025
- 5 % en 2026

Dettes publiques/PIB

- 113 % en 2024
- 115,6 % en 2025
- + 117 % en 2026

Inflation

- +2,1 % en 2024
- +0,9 % en 2025
- +1,3 % en 2026

Croissance

- +1,1 % en 2024
- + 0,9 % en 2025
- + 1 % en 2026

En bleu les prévisions pour 2026

Dernière publication de l'INSEE mars 2026

Les principales mesures de La loi des Finances impactant les communes

1. La mesure phare : la reconduction du « DILICO »

Le Dispositif de Lissage CONjoncturel mis en place par la loi de Finances 2025 est un mécanisme de prélèvement sur recettes des collectivités (les trois niveaux : blocs régional, départemental et communal), en fonction de leur indice de richesse, pour créer un fonds de réserve pour le futur. Ce mécanisme de lissage conjoncturel s'impose comme un outil central de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics.

Un reversement de 90 % sur 3 ans et un fonds de 10 % abondant la péréquation constitue le DILICO 1. Cette restitution est strictement conditionnée à la maîtrise de l'évolution des dépenses de la collectivité éligible. Si celles-ci augmentent plus vite que la croissance nationale, la collectivité perd son droit à récupération.

Pour 2025, le montant prélevé s'élevait à 1 milliard d'euros.

Dans la loi de finance 2025, cette mesure devait être exceptionnelle.

Et pourtant, la loi de finance 2026 instaure le nouveau DILICO 2.

A l'origine, le PLF prévoyait un prélèvement à 2 Md€, ramené à 890 M€ par le Sénat.

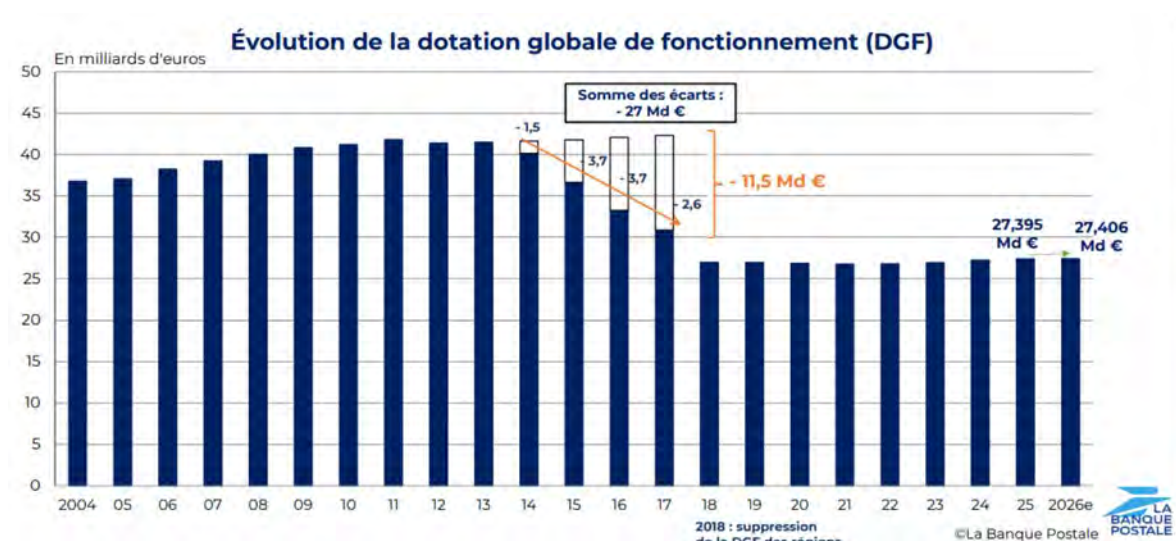
Le DILICO 2 version « 49-3 » est finalement voté à 740 M€, réparti 250 M€ pour les EPCI, 140 M€ pour les départements et 350 M€ pour les régions. Les communes échappent donc pour 2026 au prélèvement sur ressources mais restent bénéficiaires des reversements de 2025.

Impact pour Périgueux : la collectivité ne sera pas éligible au DILICO 2.

2. Les dotations de fonctionnement

La DGF et la péréquation verticale et horizontale

L'article 129 de la loi de finances 2026 intègre une reconduction des montants de la Dotation Globale de Fonctionnement à leur niveau de 2025, soit 27,4 Md€. L'enveloppe globale de DGF est donc cristallisée depuis la loi de finances 2015 mais certaines enveloppes à l'intérieur de celle-ci peuvent connaître des évolutions.



Les orientations budgétaires 2026

La DGF est composée en 2026 de :

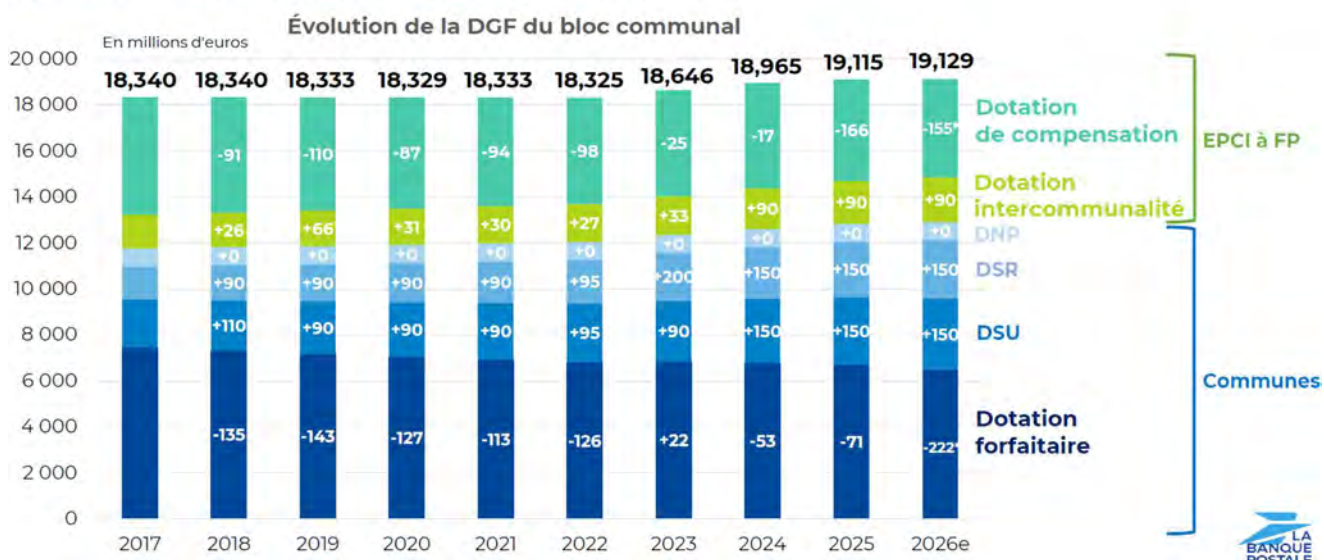
- La dotation forfaitaire pour 11,5 Md€ ;
- La dotation de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale pour 8,9 Md€ ;
- La dotation de compensation pour 7 Md€.

La distribution des 27,4 Md€ mis en répartition au profit des collectivités s'établit à **19,1 Md€ pour le bloc communal (communes et EPCI)**.

Cette redistribution est accentuée notamment par le renforcement de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), avantageant les communes et les EPCI éligibles à la péréquation, au détriment d'autres collectivités :

- Dotation de Solidarité Urbaine : + 150 M€ ;
- Dotation de Solidarité Rurale : + 150 M€ ;
- Dotation d'intercommunalité : + 90 M€.

Art. 178 : Évolution des enveloppes internes à la DGF du bloc communal



Impact pour Périgueux :

La dotation forfaitaire, bien que stable au niveau national, baisse du fait de la perte d'habitants au 1^{er} janvier (- 864). Montant notifié : 6,355 M€ soit - 75 000 €.

Concernant la dotation de solidarité urbaine, l'augmentation de l'enveloppe au niveau national devrait profiter à la commune. Montant notifié : 1,8 M€, soit + 110 000 €.

La dotation nationale de péréquation (DNP) est stabilisée comme les autres années ou application d'un tunnel d'évolution de -10%/an. Montant notifié : 788 000 €, soit - 11 000 €.

Les enveloppes de la péréquation horizontale restent stables :

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 Md€.

Cependant, 10 % des prélèvements du DILICO 2025 viendraient alimenter le FPIC renforçant la redistribution vers les collectivités les plus fragiles.

Les orientations budgétaires 2026

3. Les dotations d'investissement

En 2026, le soutien à l'investissement local est orienté à la baisse.

La création d'un nouveau fonds unifié a été envisagée puis abandonnée, tandis que le fonds vert voit ses moyens diminués mais dans une proportion plus limitée que prévu au départ.

Pour rappel, **l'article 74 du PLF 2026**, envisageait de regrouper plusieurs dotations d'investissement (DSIL, DETR, DPV et DSID) au sein d'un **Fonds d'investissement pour les territoires** (FIT), doté d'environ **1,4 Md d'euros**. L'objectif affiché était de simplifier les dispositifs et de territorialiser davantage l'allocation des crédits.

Toutefois, en raison des réserves exprimées par les élus locaux (manque de visibilité sur les critères de répartition, crainte d'une mise en concurrence accrue des territoires et inquiétudes des petites communes quant à la pérennité de leurs financements.) la mesure n'a pas vu le jour dans la **LF 2026**.

Il est cependant intéressant de noter que le montant des autorisations d'engagements alloués à la mission relations avec les collectivités territoriales est en baisse de 183 M€ entre 2025 (3,661 Md€) et 2026 (3,478 Md€) soit -5% entre les deux années.

Le Fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires voit son enveloppe diminuer en 2026 par rapport à celle de 2025. Cependant, cette baisse est nettement plus modérée que celle initialement envisagée dans le PLF (650 M€ contre 837 M€ en LF 2026).

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :

Il était prévu une suppression du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement (entretien voirie et bâtiments). Finalement, cette suppression n'a pas été retenue en LF 2026.

Le taux du FCTVA en investissement n'est pas modifié et reste à 16,404 %. Cependant, la loi de finances modifie le calendrier de reversement pour les établissements publics intercommunaux avec un retour au droit commun et la fin de la contemporanéité.

Au lieu de percevoir le remboursement en N (les dépenses 2025 ayant été versées en 2025), l'année 2026 sera une « année blanche » ce qui aura des conséquences majeures sur la trésorerie.

4. Les dispositions fiscales

- Le coefficient de valorisation forfaitaire des bases et son évolution

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N).

En 2026, les bases fiscales sont revalorisées de +0,8%, conformément à l'IPCH de novembre 2025. Cela concerne les bases foncières, d'habitation et de locaux industriels.

Pour les années suivantes, les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France de décembre 2025 envisagent une inflation à 1,3% en 2027 et 2028 et à 1,8% en 2028.

Les orientations budgétaires 2026



Impact pour Périgueux :

Les bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux pour la taxe foncière évoluent moins vite que la revalorisation forfaitaire (+0,7% contre une revalorisation fixée par l'Etat de 0,8%).

L'évolution des bases de taxes d'habitation sur les logements vacants et de résidences secondaires est en baisse de - 42 %, résultat de nombreuses corrections apportées depuis la mise en place de la plateforme déclarative « Gérer Mes Biens Immobiliers – GMBI) par l'Etat en 2023.

Le produit fiscal global pour 2026 n'évolue donc pas.

- Baisse de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels :

La loi de finances 2026 confirme la poursuite de l'ajustement de la compensation versée aux collectivités à la suite de la réduction de 50% des bases de fiscalité des locaux industriels intervenue en 2021.

La LF met donc fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application d'un coefficient de 0,807 sur le montant de la compensation.

Une baisse qui impactera également le produit de taxe foncière sur le bâti puisque le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale. Cette disposition s'inscrit dans une logique de réduction durable des compensations fiscales.

Impact pour Périgueux : estimation – 104 000 €.

- Création de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'habitation (TLV) : vers une simplification de la fiscalité sur les logements vacants et un outil puissant pour réduire la pénurie de logements

Rappel du contexte :

- Suppression de la TH sur les résidences principales ;
- Application d'une TH sur les résidences secondaires ;
- Dans certains cas possibilité de mettre en place une majoration ;
- Possibilité de mettre en place une THLV.

Une nouvelle taxe s'appliquera sur les logements vacants dès 2027 et remplacera la TLV (Taxe sur les Logements Vacants, au profit de l'ANAH) et la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, décidée et perçue par les communes dans les zones non tendues).

Elle pourra bénéficier aux communes, et aux EPCI si ces derniers disposent d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

L'objectif de cette réforme est de stimuler la remise sur le marché du parc privé inoccupé. Elle est applicable aux logements vacants :

Les orientations budgétaires 2026

- depuis 1 an : dans les communes en déséquilibre marqué entre offre et demande de logements (*un décret précisera la liste des communes concernées*) ;
- Depuis 2 ans : dans les autres communes.

Bien que TLV et THLV disparaissent, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est maintenue (5 à 60 % possibles).

Les communes en « zone tendue » peuvent donc taxer les logements vacants via la TVLH, et les résidences secondaires via la majoration THRS.

La LF pour 2026 ne mentionne pas les compensations fiscales liées aux deux précédentes taxes fusionnées, il est probable qu'elles soient supprimées à l'avenir.

Pour les communes en situation de **déséquilibre marqué** entre l'offre et la demande de logements les taux appliqués sont : 17 % la 1^{ère} année de vacance du logement et 34 % à compter de la 2^{ème} année.

Ces mêmes communes peuvent, par dérogation, et par l'adoption d'une délibération, augmenter ces taux, jusqu'à : 30 % la 1^{ère} année et 60 % à compter de la 2^{ème} année.

Dans les zones non tendues, les communes peuvent fixer librement le taux, également par délibération, dans la limite de 50% la 2^{ème} année de vacance du logement.

	Taux la 1 ^{ère} année	Taux à compter de la 2 ^{ème} année
Logement vacant situé dans une commune en déséquilibre offre/demande	17% (ou 30% max si <u>délib</u>)	34% (ou 60% max si <u>délib</u>)
Logement vacant situé dans une commune en équilibre offre/demande	0%	50% max si <u>délib</u>

Impact pour Périgueux : la commune devra délibérer en octobre 2026 pour une application en 2027.

5. Autres mesures

Concernant les ressources humaines :

- Poursuite de la hausse du taux de cotisation patronale, sensée compenser le déficit de la CNRACL pour la retraite des titulaires :

Le taux augmentera progressivement chaque année de 3 points pour atteindre 43,65 % en 2028.

- En 2024 : taux 31,65 %
- En 2025 : 34,65 %
- En 2026 : 37,65 %
- En 2027 : 40,65 %
- En 2028 : 43,65 %.

Impact pour Périgueux : + 310 000 € de dépenses de fonctionnement (charges salariales -012).

- Suppression de la prise en charge des cotisations sociales des apprentis à compter de 2026.

- Rupture conventionnelle dans la fonction publique : la loi du 6 août 2019 instituait cette possibilité à titre expérimental. Cet outil est pérennisé.

- Plafonnement du produit des cotisations du CNFPT à 396,98 M€ : une ponction sur les contributions versées par les collectivités de l'ordre de 40 à 45 M€ sur le budget du CNFPT. EN 2025

Les finances locales et la situation financière de Périgueux en 2025

Les premières tendances 2025 (Toutes collectivités confondues)

En 2025, l'investissement a poursuivi sa hausse de fin de mandat, particulièrement au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières.

L'épargne nette finance à hauteur de 29 % les investissements comme en 2024. Elle est en légère hausse en 2025, sous l'effet de la reprise des droits de mutation et de la maîtrise des charges à caractère général, qui après plusieurs années de croissance soutenue, devraient accuser un très fort ralentissement voir une légère baisse selon les niveaux de collectivités.

Les autres recettes fiscales sont atones, notamment par la faible revalorisation des bases, et sont pour la première fois ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO voté en loi de finances 2025).

Le besoin de financement reste à un niveau important, comblé par un recours à l'emprunt encore fort.

(Sources : Note de conjoncture la Banque Postale)

Rappel de la situation financière à Périgueux en 2025

Pour rappel, le Compte Financier Unique a fait l'objet d'une approbation en conseil municipal du 25 février 2026.

Selon la Note de Conjoncture réalisée par la Banque Postale en septembre 2025, les dépenses des communes dans leur ensemble pourraient progresser de 2,5 %.

Pour Périgueux, les dépenses globales de fonctionnement ralentissent de 0,15%, en particulier du fait de la maîtrise des charges à caractère général (-6,95%) avec un meilleur suivi de l'exécution budgétaire ; les dépenses des services bénéficient également de la décélération des prix : crise inflationniste moindre, baisse des prix de l'énergie et des carburants.

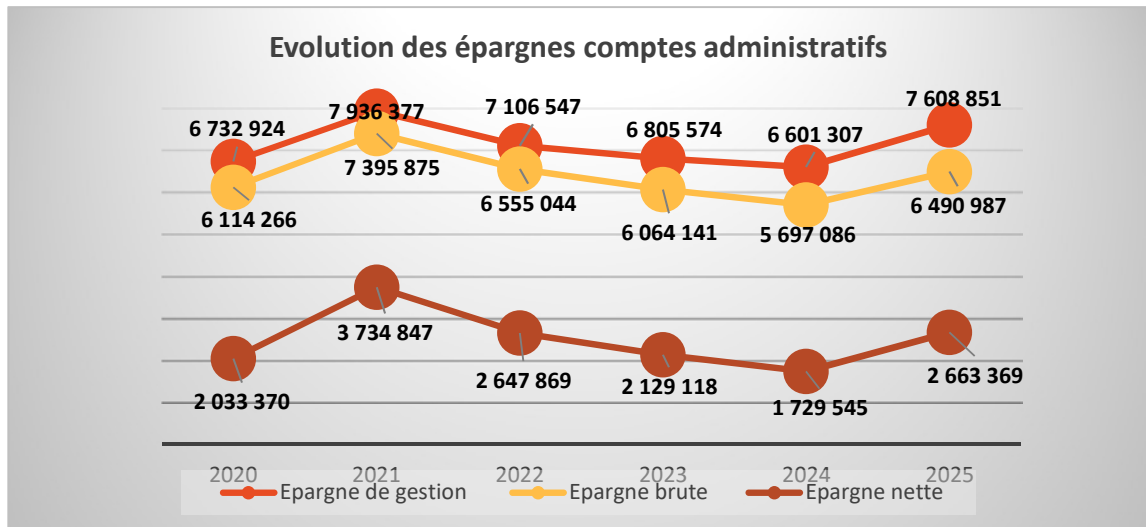
Les dépenses de personnel connaissent également une diminution de -1,07% malgré la hausse de trois points du taux de contribution employeur à la CNRCAL.

Toujours selon la même étude de la Banque Postale, alors que les recettes de l'ensemble des communes évolueraient de +2,1%, celles de la collectivité augmentent de + 3,44 %.

Cette croissance est soutenue par les recettes fiscales avec une revalorisation forfaitaire des bases de la taxe foncière de 1,7 % et la reprise notamment des droits de mutation (+8,8 %) ; à cela s'ajoutent des participations en hausse, des cessions immobilières et des recettes exceptionnelles. Il est à noter que la commune de Périgueux ne fait pas partie des collectivités qui contribuent au redressement des finances publiques et à ce titre, n'a pas été prélevée sur ces recettes fiscales (DILICO – dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités).

Les orientations budgétaires 2026

La progression des recettes de fonctionnement et la diminution des dépenses permettent de dégager des niveaux d'épargne en hausse pour cet exercice budgétaire 2025.



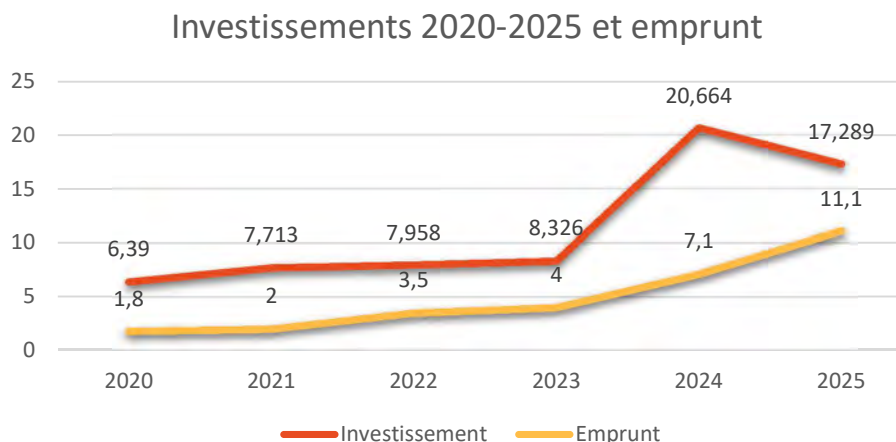
En matière d'investissement, les dépenses connaissent un ralentissement.

Les grands projets du mandat arrivent à leur terme. Les dépenses d'équipement atteignent 17,29 M€ contre 20,6 M€ l'année précédente.

La politique d'investissements conséquents est financée par des fonds propres (épargne nette et recettes d'équipement) ainsi qu'un recours important à l'emprunt.

Sur la période 2020-2025, la collectivité aura investi 68,34 M€.

Elle aura mobilisé 29,5 M€ d'emprunt afin de financer ses dépenses d'investissement et remboursé 23,3 M€ sur 6 ans.



Le remboursement en capital de la dette reste stable.

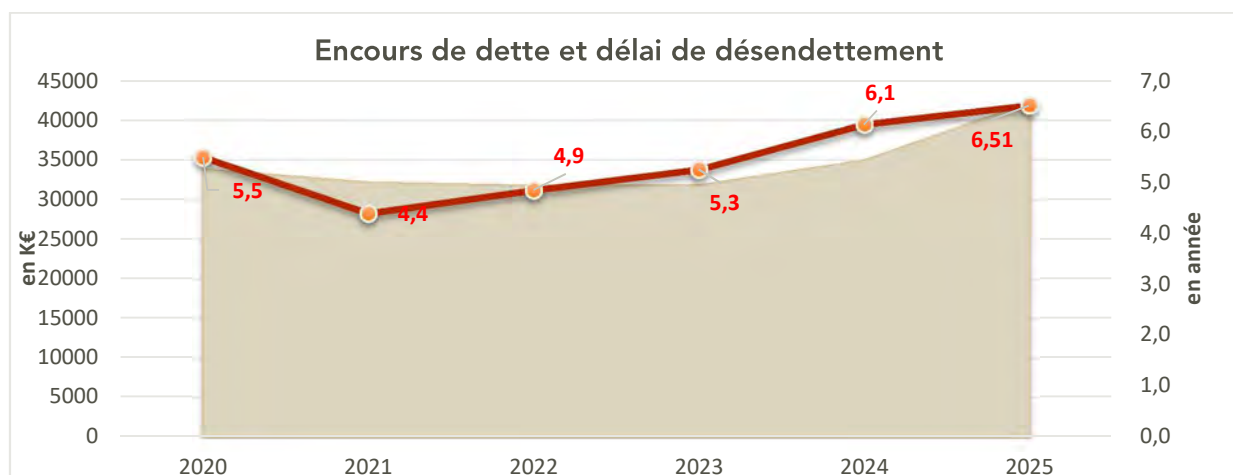
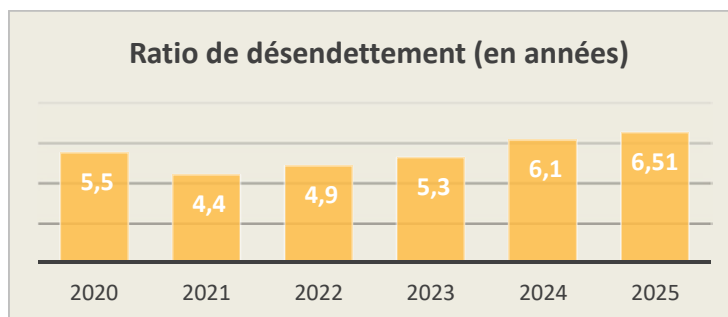
Le stock de dette, en lien avec le financement des grands projets du mandat, s'élève à 42,27 M€, sans toutefois impacter structurellement pour 2025 le ratio de désendettement.

L'épargne brute de la collectivité connaît une hausse de 14 % ce qui permet d'en maîtriser le délai. Celui-ci augmente passe de 6,14 ans fin 2024 à 6,51 ans fin 2025.

Les orientations budgétaires 2026

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31.12	33 870	32 209	31 802	31 867	34 999	42 272
Epargne brute	6 114	7 395	6 555	6 064	5 697	6 491
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	5,5	4,4	4,9	5,3	6,1	6,51

Le délai de désendettement : le nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'ensemble de ses marges d'épargne.



Synthèse de la dette au 31/12/2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex, annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
42 272 048	2,61%	13 ans et 2 mois	6 ans et 10 mois	31

La durée de vie résiduelle exprimée en nombre d'années est la moyenne pondérée par le montant des encours des durées restantes de chaque emprunt.

La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette compte tenu de son amortissement.

Les orientations budgétaires 2026

La dette par nature :

	Nombre de lignes	Capital restant dû	Taux moyen (Ex/Ex, annuel)
Emprunts	29	40 329 557 €	2,61 %
Revolving non-consolidés	2	1 942 491 €	2,61 %
Dette	31	42 272 048 €	2,61 %

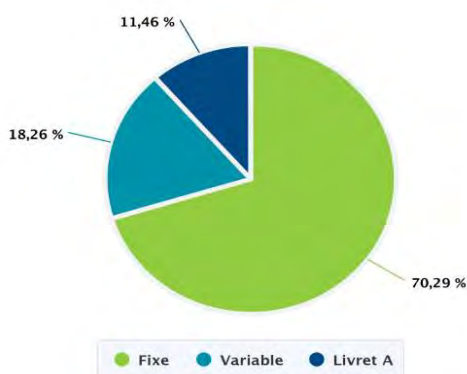
Encours de dette :
1 126 €/hab
 pour Périgueux
 contre 1 044€
 (moyenne villes comparées 2024 Finance Active)

La dette par type de risque :

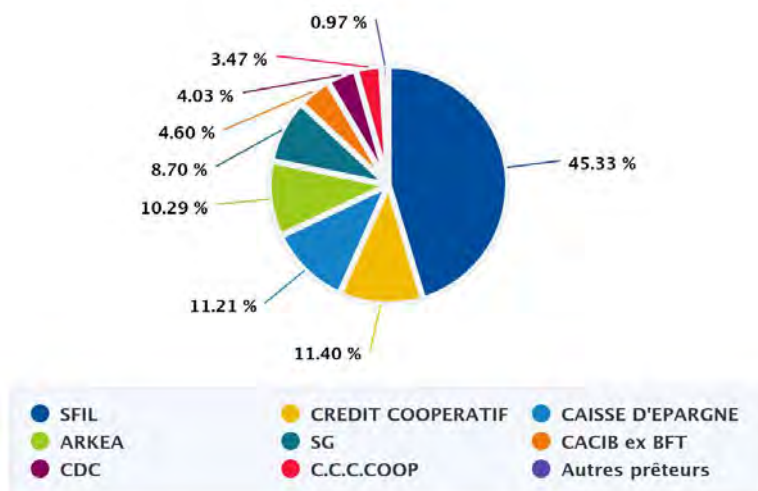
	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	29 711 616 €	70,29 %	2,57 %
Variable	7 717 554 €	18,26 %	2,75 %
Livret A	4 842 878 €	11,45 %	2,64 %
Ensemble des risques	42 272 048 €	100,00%	2,61 %

La structure de la dette reste majoritairement positionnée sur du taux fixe. 100% des emprunts sont classés en 1A selon la charte de bonne conduite.

La dette de Périgueux est donc saine et sans risque.



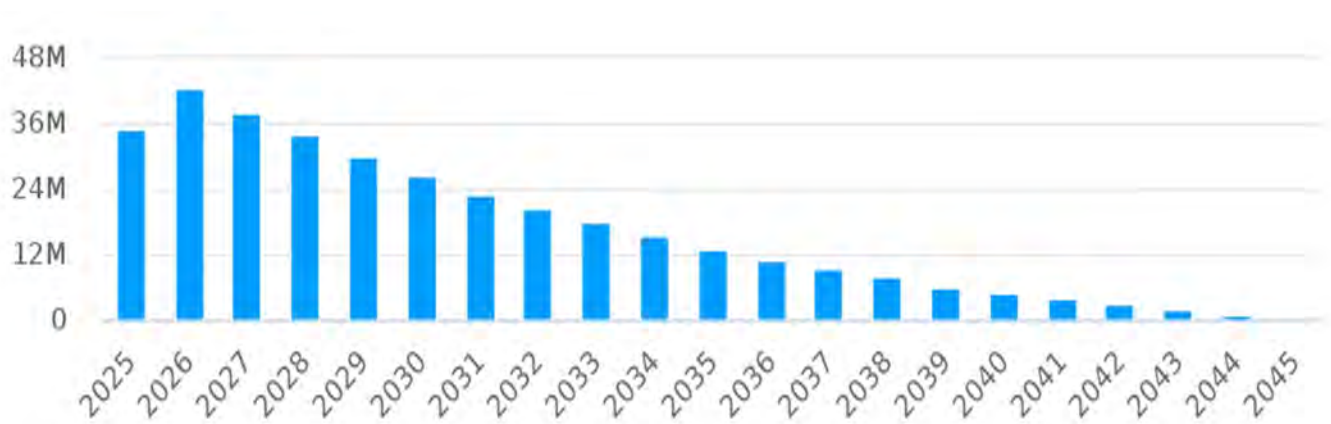
La répartition par prêteur :



Les orientations budgétaires 2026

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	19 161 545 €	45,33%
CREDIT COOPERATIF	4 820 665 €	11,40%
CAISSE D'EPARGNE	4 740 028 €	11,21%
ARKEA	4 350 000 €	10,29%
SOCIETE GENERALE	3 676 179 €	8,70%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 942 491 €	4,60%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 705 038 €	4,03%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	1 466 667 €	3,47%
Autres prêteurs	409 435 €	0,97%
Ensemble des prêteurs	42 272 048 €	100,00%

Évolution du capital restant dû au 31 décembre 2025



Les orientations budgétaires 2026

Les collectivités territoriales et la trajectoire de redressement des finances publiques

Les collectivités territoriales sont associées directement à la trajectoire de redressement des comptes publics imposée par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Ainsi, la loi du 18 décembre 2023 incite les collectivités à contribuer à l'effort de réduction du déficit en limitant leurs dépenses locales à 0,5 point en dessous de l'inflation.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

Inflation 2025	+ 0,9 %
Obligation d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	Inflation – 0,5 % = + 0,4 %
Evolution des dépenses de la collectivité	- 0,15 %

Cet objectif a été respecté en 2025, et ce malgré les hausses des charges salariales.

Inflation 2026	+ 1,3 %
Obligation d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	Inflation – 0,5 % = + 0,8 %
Evolution des dépenses de la collectivité	+ 1,9 %

Au vu des hypothèses de construction budgétaire, cet objectif ne pourra être atteint pour des raisons externes imposées à la collectivité :

- Augmentation des charges de CNRACL : + 310 000 € ;
- Participation employeur pour la prévoyance et la mutuelle : + 220 000 € ;
- Hausse de 1,31 points des charges patronales : + 80 000 € ;
- Revalorisation du SMIC de 1,18 % au 1^{er} janvier 2026 : + 25 000 € ;
- Augmentation du tarif de l'énergie (hausse du tarif d'électricité + 32 %) : + 216 000 € ;
- Traitement des déchets abandonnés sur la voirie (manifestations agricoles) : + 100 000 €.

Soit un total de 951 000 €.

2026 : Hypothèses pour la construction du budget primitif

Les orientations 2026

Dans un contexte particulièrement contraint, alors que le gouvernement souhaite associer les collectivités locales à la résorption de son propre déficit public, et qu'il se désengage progressivement des territoires, la ville de Périgueux doit poursuivre ses politiques publiques ambitieuses et de proximité en adoptant des mesures de bonne gestion et de responsabilité dans la préparation du budget 2026.

Cette année budgétaire 2026 est une année de transition qui doit permettre de construire un nouveau projet de mandat.

Les grandes orientations budgétaires intègrent donc des mesures pour maintenir une trajectoire soutenable, tout en restant ambitieuses :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, malgré des hausses incompressibles (notamment cotisations patronales et prix de l'énergie) tout en maintenant un service de qualité ;
- Sanctuarisation des aides au secteur associatif et maintien des aides au commerce ;
- Réfléchir à une tarification des services en lien avec l'inflation, rechercher des financements extérieurs par l'attribution de nouveaux marchés de restauration collective et par des subventions de partenaires sur chaque projet éligible ;
- Figurer les taux d'imposition à leur niveau actuel ;
- Désendetter la collectivité et ramener le stock de dette à un niveau raisonnable, sans dégradation des ratios ;
- Investir pour la ville de demain entre engagements contractuels de l'ancienne équipe municipale et définition d'un nouveau programme d'équipements en fixant les priorités en terme de transition écologique, sécurité et entretien du patrimoine.

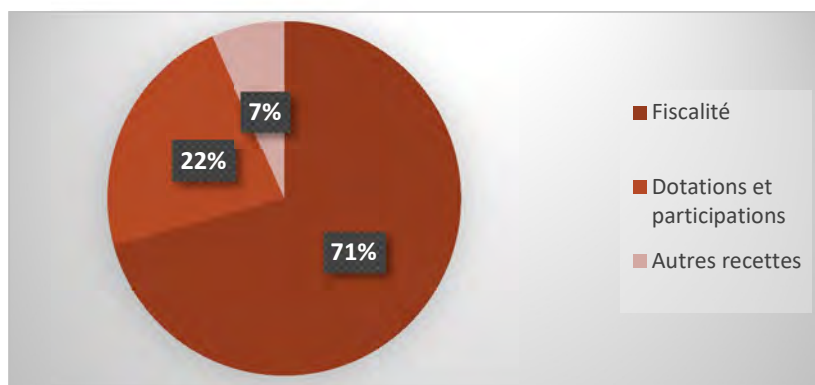
Les orientations budgétaires 2026

1. Orientations en matière de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales (70,7 % du total des recettes), les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations sur lesquelles la collectivité a peu de marges de manœuvre.

Pour 2026, les recettes de fonctionnement sont estimées à environ 48,9 millions d'euros. Elles devraient progresser de 1,7%.

Elles se répartissent ainsi :



a. La fiscalité locale

Le panier fiscal pour l'année 2026 se décompose comme suit :

- Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ;
- Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties demeure désormais la principale source de la dynamique de la fiscalité communale dont le produit varie en lien avec l'évolution des valeurs locatives adossées à l'inflation calculée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH).

Suite à la notification de l'état 1259 par la Direction des Finances Publiques, le produit fiscal prévisionnel s'élève à 27,8 M€.

Les taux communaux d'imposition resteront inchangés en 2026, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Taux 2026
Taxe Foncière (bâti)	68,52
Taxe Foncière (non bâti)	105,50
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	14,58
Taxe d'habitation sur les logements vacants	14,58

A cela s'ajoutent les recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), les droits d'accises sur l'électricité, la taxe sur la publicité, les droits de place.

Les DMTO : les recettes perçues par la ville ont connu une progression en 2025 avec une reprise des transactions immobilières. Pour l'année 2026, une inscription à 1,2 M€ reste prudente.

Concernant la taxe communale sur les consommations finales d'électricité et suite à la réforme instaurée en 2023, il est difficile d'estimer ce produit qui est calculé sur l'évolution des consommations qui peuvent être liées au prix de l'énergie, au climat hivernal. Dans un contexte de sobriété énergétique, il est décidé de stabiliser le produit à 680 000 €.

Les orientations budgétaires 2026

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, la tendance est celle d'une diminution progressive, l'objectif étant de conduire les redevables à modifier leur superficie d'enseignes publicitaires. Elle est évaluée à 100 000 €.

Enfin, les recettes en provenance du Grand Périgueux viennent compléter la fiscalité :

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a fait l'objet d'une révision approuvée en conseil communautaire du 16 décembre 2021, révision ayant pour objet la modification des critères.

La DSC ne devrait évoluer en 2026 qu'en fonction des données DGF de l'année précédente.

Le montant de cette dotation notifiée par le Grand Périgueux serait de 518 485 €.

L'attribution de compensation a vocation à assurer la neutralité des transferts de compétence vers le Grand Périgueux. Aucun transfert n'est envisagé en 2026 et cette dotation sera reconduite au même niveau que celle de 2025, soit 3,475 M€.

Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) est un outil de péréquation ayant pour vocation de redistribuer des recettes fiscales aux territoires les moins favorisés.

La répartition du FPIC entre le Grand Périgueux et ses communes membres est actée à 45% pour l'intercommunalité et 55 % pour les communes. Pour 2026, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 510 000 €.

b. Les dotations de l'État (dotations forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation), les compensations fiscales et les participations

Les dotations sont une des principales ressources de la commune et représente plus de 20% des recettes de fonctionnement.

En 2026, la dotation forfaitaire sera en baisse compte tenu d'une diminution de la population, passant, selon le dernier recensement de l'INSEE de 31 360 habitants à 30 496.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) n'étant pas abondée en loi de finances, est en diminution.

Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la commune bénéficie de son dynamisme (+150 M€ inscrits en loi de finances). Si l'on considère que le rang de la ville de Périgueux reste stable en 2026 (rang 369), elle pourrait capter une part de majoration des 150 M€ mis en répartition au niveau national.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	6 449 388,00	6 427 102,00	6 355 256,00	6 389 523,00	6 430 166	6 355 594
DSU	1 401 942,00	1 462 005,00	1 520 625,00	1 630 061,00	1 732 131	1 842 167
DNP	737 812,00	717 645,00	704 635,00	719 935,00	800 174	780 295

Les compensations fiscales sont en diminution globalement de 100 000 € du principalement à la minoration de la compensation de la fiscalité des locaux industriels.

L'Etat, toutefois, compense la perte de fiscalité de taxe d'habitation sur les résidences secondaires suite aux erreurs de saisie sur le portail de GMBi (Gérer mes biens immobiliers) par une « dotation pour recentrage de THRS » à hauteur de 104 900 €.

Les participations et subventions versées par nos partenaires, principalement la Caisse d'Allocations Familiales, pour les programmes scolaires et éducatifs restent identiques à ceux de 2025.

c. Les autres recettes

Cette rubrique regroupe :

- Les produits des services ou recettes tarifaires :

Les tarifs n'étant pas réactualisés chaque année, il sera proposé pour la construction du budget primitif une légère hausse des redevances des services.

Les orientations budgétaires 2026

Concernant la restauration collective, la collectivité ayant passé des marchés de vente de repas à des tiers, le produit sera donc en forte hausse (+ 290 000 €).

Le forfait post-stationnement, en baisse depuis 2024, devrait s'élever à 220 000 €.

- Les loyers :

On notera une hausse des loyers provenant de l'achat de l'immeuble « porte de mars ».

Au total, une augmentation des recettes de fonctionnement de 1,7 % par rapport au BP 2025 est anticipée en 2026 pour la ville.



Synthèse des recettes attendues :

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OB 2026
Fiscalité	28,85	29,36	31,10	32,97	34,13	34,70	34,59
Dotations et participations	10,46	10,39	9,95	10,58	10,21	10,46	11,06
<u>Autres recettes</u> (produits services, produits exceptionnels, atténuation de charges)	1,47	1,44	1,94	2,4	2,83	2,93	3,26
Recettes réelles de fonctionnement	40,78	41,19	42,99	45,95	47,17	48,08	48,91

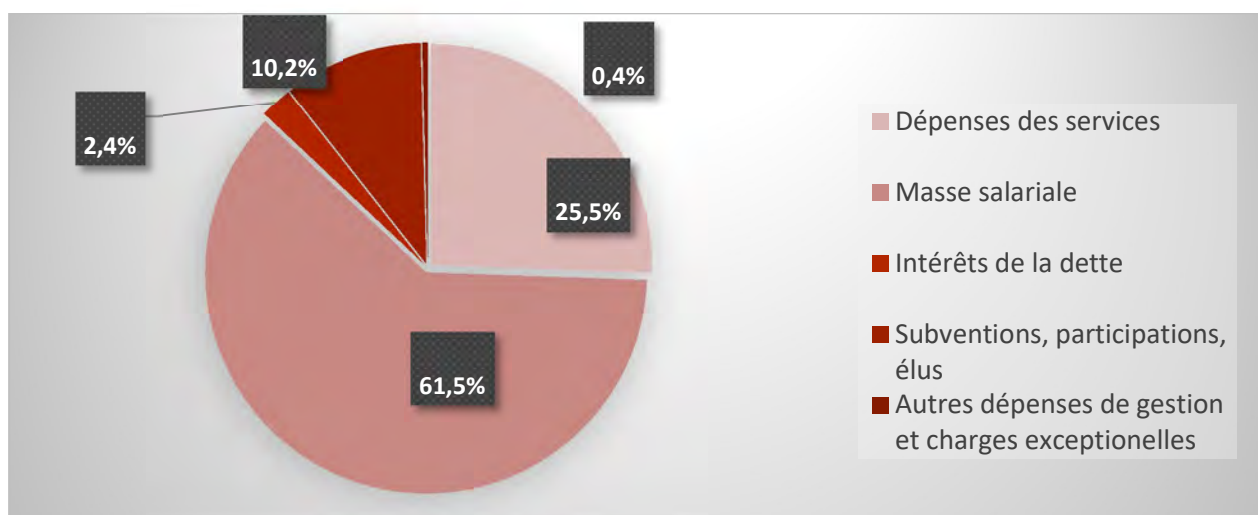
2. Orientations en matière de dépenses de fonctionnement

Pour 2026, les dépenses sont estimées à 44,97 millions d'euros.

L'évolution des dépenses de fonctionnement pourrait attendre + 1,9 % de BP à BP.

Il est indispensable de poursuivre une gestion prudentielle sur les dépenses de gestion afin de dégager des marges de manœuvre. Le contrôle de gestion permettra de procéder à des analyses de coûts des services et à l'évaluation des politiques publiques.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



a. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient connaître une évolution de l'ordre de 4,8 % sur l'année 2026. Cette évolution s'explique notamment par la combinaison de deux facteurs principaux que sont une inflation estimée à 1,3% pour l'année 2026 ayant un impact sur l'achat des matières premières et le coût des énergies restant relativement élevé.

De plus, une inscription budgétaire exceptionnelle de 100 000 € est nécessaire pour l'enlèvement des déchets déposés par les agriculteurs lors des différentes manifestations.

La commune s'est néanmoins attachée à réduire, quand cela était possible, certaines dépenses de fonctionnement afin de contenir l'augmentation des charges incompressibles.

Malgré ce contexte budgétaire contraint, l'équipe municipale souhaite mettre en œuvre ses premières actions en faveur d'une politique famille axée sur la santé et une alimentation saine.

Dès la rentrée de septembre, seront instaurés le repas à 1 € pour les enfants de maternelle (coût estimé 55 000 €) et des paniers de produits locaux préparés par la cuisine municipale pour les femmes enceintes dès le 4ème mois de grossesse (coût estimé 50 000 €).

La programmation événementielle sera soutenue pour le rayonnement de la ville : théâtralisation des rues, un été sur les quais, le Festival du Livre Gourmand, animations estivales, les nuits gourmandes, les festivités de Noël et exceptionnellement le passage du Tour de France.

b. Les dépenses de personnel

La masse salariale augmente de 1,28 % soit 350 000 € de plus de BP à BP et devrait s'élever à 27,65 M€.

Le chapitre des dépenses de personnel représente 61 % des dépenses réelles de fonctionnement et doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

Les orientations budgétaires 2026

Dans un contexte de transformation continue de l'action publique locale, marqué par des contraintes budgétaires accrues, des évolutions réglementaires et des attentes renforcées des usagers, le pilotage de la masse salariale est un objectif prioritaire pour répondre aux besoins de la collectivité en termes d'efficacité, en termes d'évolution des ressources et des projets de la collectivité.

La collectivité a donc souhaité développer sa démarche structurée de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

Cet outil de pilotage stratégique des ressources humaines permettra d'identifier les métiers en tension ou en évolution, d'anticiper les départs à la retraite et les mobilités, et de mieux aligner les compétences disponibles avec les priorités stratégiques de la collectivité.

Une première phase est en cours, consacrée au diagnostic des emplois, des effectifs et des compétences, ainsi qu'à la définition des priorités stratégiques. Elle sera suivie d'une phase opérationnelle pluriannuelle, visant à mettre en œuvre les plans d'actions (formation, mobilité, recrutements ciblés) et à installer des outils de pilotage.

La construction du budget prévisionnel tient compte notamment :

- Des mesures de l'Etat pour un montant de + 635 000 € :
 - Hausse de 3 points des cotisations patronales (caisse de retraite CNRACL) : + 310 000 € ;
 - Participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance des agents : 220 000 € ;
 - Hausse de 1,31 point des charges patronales (+80 000 €) ;
 - Revalorisation du SMIC de + 1,18% au 1^{er} janvier soit 25 000 € ;
- Du Glissement Vieillesse Technicité (GVT + 195 000 €)
- De diverses mesures en faveur de la rémunération des agents : poursuite de la déprécarisation (+ 67 000 €), des heures supplémentaires pour l'organisation des élections et des animations (+ 80 000 €).

c. Les autres charges de gestion courante

Elles comprennent d'une part les subventions, participations et indemnités des élus, les atténuations de produits d'autre part et enfin les charges exceptionnelles.

Dans un contexte économique dégradé, la ville fait le choix de maintenir en 2026 son enveloppe budgétaire relative aux subventions aux associations.

A cela, s'ajoutera, dès septembre, l'instauration d'un Pass Sport pour faciliter l'accès à la pratique sportive pour les enfants de 3 à 10 ans ; une enveloppe de 37 500 € sera inscrite au budget.

- Les subventions :

L'enveloppe dédiée au soutien associatif est sanctuarisée au même niveau que les années antérieures, soit 1,549 M€.

La participation au centre communal d'actions sociales sera maintenue à son niveau de 2025 (soit 800 000 €) pour le fonctionnement, augmentée de 35 000 € pour l'organisation du Noël des aînés et 10 000 € pour le recrutement d'une assistance sociale du personnel mutualisée.

La subvention d'équilibre versée à l'office de tourisme est fixée à 415 000 €.

- Les diverses participations :

Elles comprennent le forfait scolaire pour le fonctionnement des écoles privées dont la convention doit être renouvelée pour 2026, l'adhésion à la SPA (fourrière animale), les passeports culture..).

A ces participations récurrentes, il convient de rajouter celle à verser au Syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental suite au transfert de la compétence actée en septembre 2024. La dotation pour 2026 s'élève à 648 000 €.

- Les atténuations de charges comprennent :

Les orientations budgétaires 2026

- Le reversement de trop perçu de fiscalité de la taxe d'habitation sur les logements vacants ;
- Le reversement de taxes foncières au Grand Périgueux perçues sur le territoire du Grand Quartier de Gare, pour 50%.

e. Les charges financières

L'inscription budgétaire pour l'année 2026 s'élève de façon prudentielle à 1,060 M€ et comprennent les intérêts de la dette, les ICNE et des frais pour l'utilisation d'une ligne de trésorerie.

Le montant des intérêts est à rapporter au montant des emprunts contractualisés ces dernières années. Toutefois, l'emprunt contracté fin 2025 sur un taux de Livret A permet de faire des économies, le taux étant passé à 1,50 % au 1^{er} février.



Synthèse des dépenses

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OB 2026
011 - Dépenses des services	10,75	11,07	10,18	11,77	11,49	10,96	11,49
012 - Masse salariale	22,6	22,6	24,3	25,5	26,9	27,3	27,65
65 - Elus/ subventions /participations	3,37	3,4	3,14	3,54	4,07	4,62	4,59
014 - Autres dépenses de gestion	0,03	0,03	0,1	0,06	0,05	0,07	0,15
66 - Intérêts de la dette	0,66	0,57	0,51	0,74	0,91	1,15	1,06
67-68 - Charges exceptionnelles	0,1	0,01	0,5	0,7	0,03	0,02	0,03
Dépenses réelles de Fonctionnement	37,51	37,68	38,73	42,31	43,45	44,12	44,97

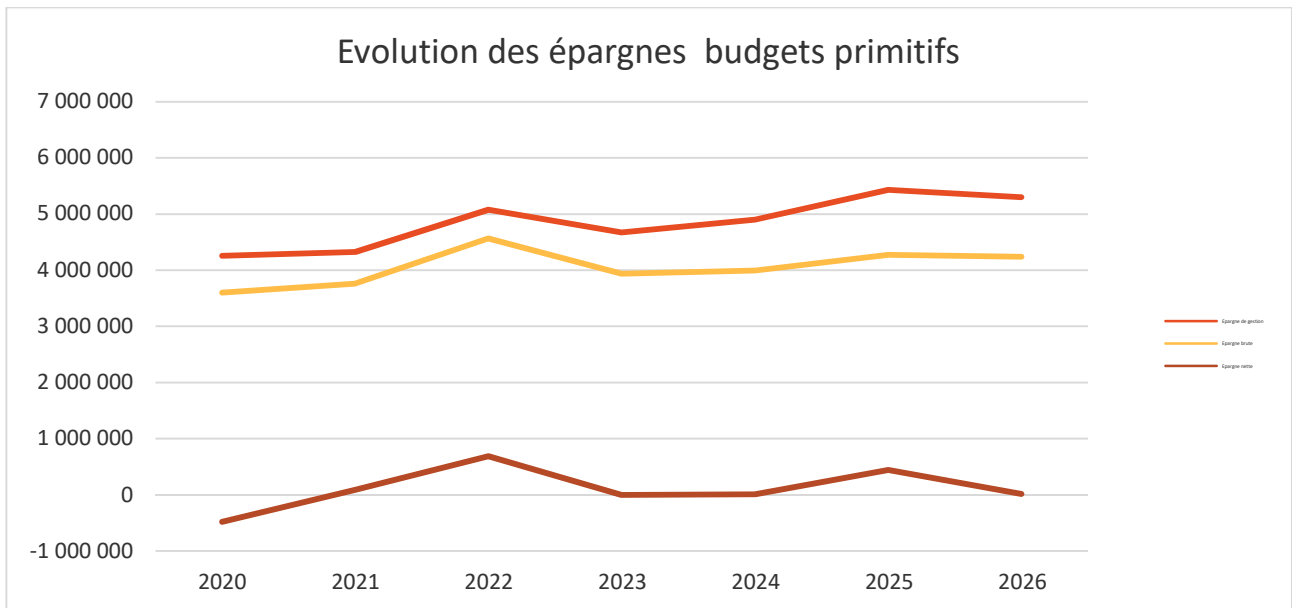
Présentation de la chaîne des épargnes

L'autofinancement consiste en l'obligation de constituer notamment l'épargne destinée au remboursement en capital de la dette (4,225 M€).

Malgré une section de fonctionnement marquée par une forte rigidité des charges et sans action sur le levier fiscal, le budget primitif 2026 est à l'équilibre.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	4 255 420	4 323 738	5 074 184	4 674 158	4 898 580	5 429 298	5 301 797
Epargne brute	3 598 620	3 757 738	4 563 184	3 936 158	3 993 580	4 273 298	4 241 797
Epargne nette	-482 380	87 738	687 184	158	8 580	443 298	16 797

Les orientations budgétaires 2026



Les orientations budgétaires 2026

3. Les ressources humaines

a. Les effectifs

Comparatif des effectifs au 31 décembre, de 2022 à 2025

EMPLOI	STATUT	2022		2023		2024		2025	
		Effectifs physiques au 31/12	ETP	Effectifs physiques au 31/12	ETP	Effectifs physiques au 31/12	ETP	Effectifs physiques au 31/12	ETP
Permanent	Titulaire	421	418,38	407	404,42	381	378,38	375	371,71
	Stagiaire	12	12	8	8	11	11	15	14,9
	CDI	59	37,22	91	64,79	86	65,14	84	65,03
	CDD	83	80,45	85	82,13	103	92,25	110	98,26
Ss-total Permanent		575	548,05	591	559,34	581	546,77	584	549,9
Non permanent	Surnombre	0	0	0	0	0		0	0
	Collab. Cabinet	3	2,9	3	2,9	3	2,9	3	3
	CDD	91	33,48	90	35,61	73	28,11	100	44,09
	Contrats aidés (PEC, adulte relais)	1	1	2	2	1	1	1	1
	Apprenti	2	2	9	9	6	6	5	5
	Ss-total Non permanent		97	39,38	104	49,51	83	38,01	109
TOTAL		672	587,43	695	608,85	664	584,78	693	602,99
		+7		+23		-31		29	

Mouvements des personnels titulaires 2025

Motif	Arrivée	Départ
Retraite		23
Mutation	10	4
Disponibilité convenances personnelles	1	4
Intégration directe		
Recrutements par concours	1	
Démission		
Détachement	2	2
Rupture conventionnelle		
Licenciement pour inaptitude physique		1
Décès		2
Total	14	36

A noter : 13 agents dé-précarisés en 2025 dont 11 mises en stage et 2 CDI.

Les orientations budgétaires 2026

Evolution des départs à la retraite, tous statuts confondus

RETRAITE	Nbre départs	Age moyen
2022	12	62,17
2023	21	62,36
2024	13	63,54
2025	27	62,25
2026 (prév.)	23	62,95

Les départs à la retraite ont fortement augmenté en 2025 : +107,69% par rapport à 2024. Au 31 décembre 2025 :

- 30 agents titulaires (et stagiaires) ont 62 ans et plus, ce qui représente 7,69% des fonctionnaires.
- 251 agents ont 50 ans et plus, soit 64,36% des fonctionnaires.

Répartition des emplois permanents par catégories

CATEGORIE	2024		2025		Prévisionnel 2026	
	Nbre agents au 31/12/24	ETP annuels	Nbre agents au 31/12/25	ETP annuels	Nbre agents au 31/12/26	ETP annuels
A	41	41	40	40	38	37,7
B	65	64,07	65	64,07	66	64,87
C	475	441,7	479	445,83	475	442,89
TOTAL	581	546,77	584	549,9	579	545,46

b. La masse salariale

Les résultats 2025

BP 2024	BP 2025	CA 2024	CA 2025
26 900 000 €	27 300 000 €	26 790 862 €	26 504 265 €
+ 1,49 %		- 1,07%	

La masse salariale brute de 2025 connaît une diminution de - 1,07 % par rapport à 2024 qui s'explique par :

- Des mouvements de personnel 2025 non prévisibles (- 125K€) ;
- Des reports (>=3 mois) ou annulation (suite à des solutions en interne) de recrutements prévus au BP (- 126K€) ;
- Des économies grâce à une vigilance accrue sur les heures supplémentaires (- 33,5 K€).

Cette diminution s'explique également par le transfert de personnel du conservatoire municipal au conservatoire à rayonnement départemental.

De plus, des provisions prévues au BP 2025 n'ont pas été réalisées, à savoir :

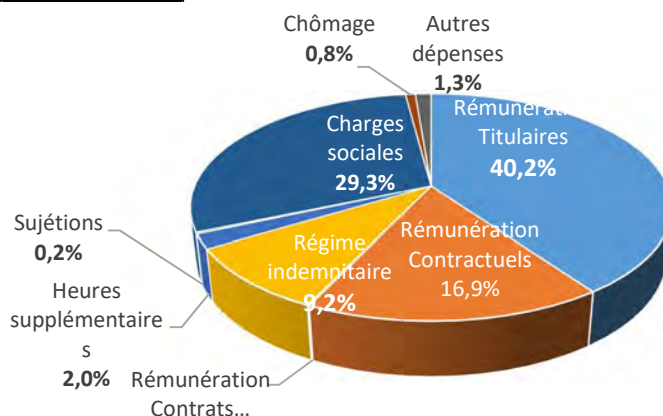
- L'anticipation de la participation à la mutuelle (- 98K€) ;
- La participation Prévoyance < aux prévisions (- 95K€) ;
- Des provisions pour risque (Élections législatives, hausse du SMIC) (- 30K€) ;
- Des écarts entre le réalisé et les provisions prévues sur les hausses de cotisations patronales (-120K€), les revalorisations salariales (- 25K€), les promotions internes et avancements de grade (- 14K€), la mise en place de l'ISFE sur la filière police municipale (- 5K€) ;

Ainsi que de multiples décalages de recrutement < 3mois (-77K€) et des économies diverses (intérim restauration, etc...).

Les orientations budgétaires 2026

Ventilation de la masse salariale : BP 2026

VENTILATION MASSE SALARIALE	CA 2025	BP 2026
Rémunération Titulaires	10 571 613 €	11 103 000 €
Rémunération Contractuels	4 561 218 €	4 672 000 €
Rémunération Contrats Aidés	22 754 €	23 000 €
Régime indemnitaire	2 541 092 €	2 546 000 €
Heures supplémentaires	513 029 €	563 000 €
Sujétions	64 166 €	64 000 €
Charges sociales	7 661 651 €	8 109 000 €
Chômage	220 499 €	220 000 €
Autres dépenses	348 095 €	350 000 €
TOTAL	26 504 118 €	27 650 000 €



Coût moyen des salaires chargé par catégorie

Les coûts moyens par catégorie comprennent les Titulaires-Stagiaires de la FP, les CDI ainsi que les CDD (hors contrats aidés, vacataires, rémunérations accessoires, emplois d'été).

CATEGORIE	Coût chargé mensuel	Coût chargé annuel
A	5 722 €	68 666 €
B	4 125 €	49 506 €
C	2 935 €	35 219 €

c. Les avantages en nature

La politique des ressources humaines se caractérise par un certain nombre d'avantages en nature, tenant aux fonctions exercées par les agents. Ces avantages ont été instaurés, dans le respect du cadre légal, par le conseil municipal.

Les orientations budgétaires 2026

Participation à la restauration

Année	Nombre de repas	Total participation (€)
2021	1 017	2 034
2022	1 168	2 336
2023	1 405	2 810
2024	933	1 866
2025	831	1 662
2026 (prév.)	850	1 700

Avantages en nature « repas » pour les agents du service de la restauration collective

Année	Nombre de repas	Total avantages en nature repas
2025 (5,45€ = 1 repas)	4 687	25 544,15 €
2026 prév. (5,50€ = 1 repas)	4 700	25 850,00 €

Participation au transport

Année	Nombre de bénéficiaires	Total participation (€)
2021	14	1411
2022	17	1 713
2023	28	3 686
2024	37	7 169
2025	48	9 225
2026 (prév.)	50	9 500

Forfait mobilité durable

Année	Nombre de bénéficiaires	Total participation (€)
2023	21	5 600
2024	38	10 400
2025	48	14 000
2026 (prév.)	50	14 000

Logements de fonction

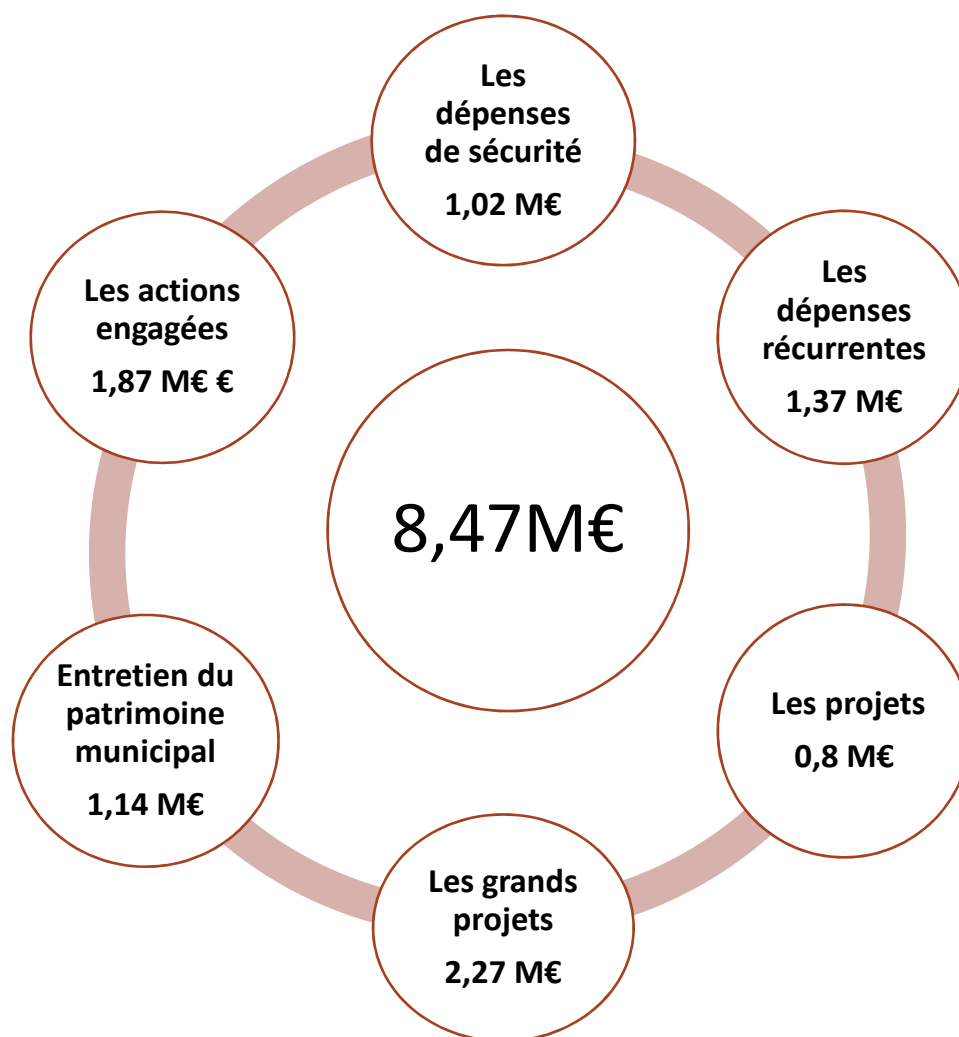
Année	Nombre d'agents concernés	Coût (€)
2021	4	8 009
2022	4	10 626
2023	4	9 801
2024	3	7 949
2025	3	8 970
2026 (prév.)	3	9 000

4. Orientations en matière d'investissement :

a. Les dépenses

Il est proposé pour le budget 2026 de poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments, le programme de réfection de voirie, l'entretien des équipements publics ainsi que les actions certaines engagées au cours du précédent mandat.

Conformément au PPI, les dépenses d'équipement devraient s'établir à près de 8,47 M€.



Les grands projets :

- Rénovation de la voirie : 1,06 M€ ;
- Couverture des padels : 0,300 M€
- Aménagement végétalisé de la Place Montaigne : 0,250 M€ ;
- Reprise des travaux du Parcours gallo-romain (cristallisation des ruines) : 0,2 M€
- Réflexion sur le projet de la Maison de Santé : 0,1 M€ ;
- Aménagement des espaces verts suite à la réhabilitation des Mondoux : 0,100 M€ ;

Les orientations budgétaires 2026

Les projets :

- Acquisitions foncières (terrains autour du Parc des sports) : 0,350 M€ ;
- Amélioration des performances de recyclage des déchets et modernisation de la collecte et du tri : 0,164 M€ ;
- Rénovation du gymnase du Gour de l'Arche : 0,100 M€ ;
- Lutte contre le réchauffement climatique avec la mise en place d'un plan « canicule » dans les bâtiments municipaux : 0,092 M€ ;
- Cuisine municipale : réduction des emballages plastiques à usage unique : 0,050 M€ ;

Les actions engagées :

- Engagement avec l'Etablissement Public Foncier de la Nouvelle Aquitaine : 1,2 M€ ;
- Participations en faveur du logement social : 0,222 M€ ;
- Poursuite du programme Amélia : 0,150 M€ ;
- Attribution de compensation versée au Grand Périgueux suite au transfert de compétence eau et assainissement : 0,112 M€ ;
- Passage en LED de l'éclairage public : 0,100 M€ ;
- Aides aux entreprises : 0,050 M€.

Les dépenses de sécurité :

- Maintien des ERP et ouvrages d'art aux normes : 0,300 M€ ;
- Vidéo-protection, alarmes anti-intrusion dans les écoles : 0,263 M€ ;
- Installation de bornes dans le secteur sauvegardé : 0,200 M€ ;
- Amélioration des conditions de travail des agents : 0,085 M€ ;
- Changement des serveurs informatiques : 0,072 M€ ;
- Retrait de l'amiante dans les bâtiments municipaux : 0,066 M€ ;
- Equipement de la police municipale : 0,032 M€ ;

Entretien du patrimoine municipal :

- Plan chaudière : 0,430 M€ ;
- Plan toitures : 0,300 M€ ;
- Travaux dans les bâtiments municipaux : 0,180 M€ ;
- Travaux dans les écoles : 0,100 M€ ;
- Travaux dans les cimetières : 0,090 M€.

Les dépenses récurrentes :

- Renouvellement du parc véhicules et engins : 0,358 M€ ;
- Equipement de voirie : 0,335 M€ ;
- Renouvellement du matériel informatique : 0,154 M€ ;

Les orientations budgétaires 2026

- Renouvellement matériel et outillage : 0,143 M€ ;
- Equipement service éducation et cuisine municipale : 0,117 M€ ;
- Equipement services culturels : 0,079 M€ ;
- Renouvellement de matériel pour les festivités : 0,086 M€ ;
- Mise en œuvre de l'Ad'AP : 0,050 M€ ;
- Mobilité douce : 0,030 M€.

b. Le financement du programme d'investissements (hors remboursement de la dette) :

Pour rappel, le remboursement en capital de la dette est financé par l'épargne brute (dépenses moins recettes de fonctionnement).

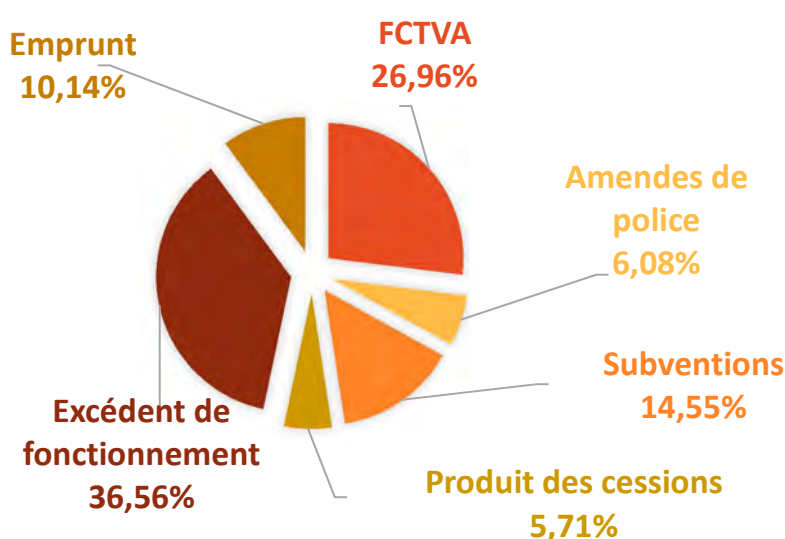
- Les ressources propres de la collectivité :

- Le remboursement du FCTVA sur les dépenses d'équipement éligibles de l'année 2025, soit un montant de 2,666 M€ ;
- Le produit des cessions : en 2026 sont inscrites le solde des cessions de l'école élémentaire du Gour de l'Arche au conseil départemental et de l'ancienne crèche Mercier pour 425 000 €, ainsi que la vente de la Maison brûlée pour 138 000 € ;
- Les dotations aux amortissements pour 3,220 M€.

- Les ressources externes de la collectivité :

- Le produit des amendes de police estimé à 600 000 € sur la base des amendes dressées par la police municipale et sur une valeur de point estimée à 50 €, dans l'attente de la répartition par l'État des produits ;
- Les subventions pour financer les projets à hauteur de 1,436 M€.

Afin d'équilibrer le budget, la collectivité pourrait faire appel à un nouvel emprunt à hauteur de 1M€.



Conclusion

C'est un projet de budget 2026 que nous pouvons qualifier de transition.

Il est élaboré avec responsabilité dans un contexte fragile avec un déficit budgétaire chronique du pays, des charges supplémentaires supportées par les collectivités et des évènements internationaux qui offrent peu de visibilité sur l'évolution de l'inflation, du coût des matières premières et de l'énergie.

C'est un budget de transition car élaboré en grande partie par l'ancienne majorité qui n'a pas souhaité en faire une présentation avant les élections.

C'est un budget de transition que nous avons retravaillé dans un délai très court pour pouvoir mettre en œuvre dès le mois de septembre notre politique d'accompagnement des familles avec les paniers de produits locaux pour les femmes enceintes dès le quatrième mois de grossesse, les repas à un euro dans les écoles maternelles et les « Pass Sport » pour les enfants 3 de à 10 ans.

C'est un budget de transition pour donner aux finances de la ville une respiration nécessaire, pour réduire sensiblement le niveau d'endettement et retrouver une trajectoire financière permettant de conduire des projets de rénovation, d'entretien des équipements et des espaces publics avec un effort soutenu sur la voirie.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Hôtel de Ville - BP 20130 - 24005 Périgueux Cedex
T. 05 53 02 82 00 - F. 05 53 08 45 00 - contact@perigueux.fr
www.perigueux.fr